

Jeudi 8 octobre 2026

Conseil Municipal du 8 octobre 2026

Rouen, ville anti-raciste, solidaire et républicaine

Lutte contre le racisme et toutes les discriminations, protection des enfants, soutien aux associations, solidarité avec les personnes les plus fragiles et transition écologique... Rouen poursuit une politique fondée sur l'égalité, la solidarité et la proximité, pour protéger aujourd'hui et préparer la ville de demain.

Pour Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Maire de Rouen et Président de la Métropole Rouen Normandie : *« Le racisme progresse dans le monde, en France, à Rouen. Dans notre République, le racisme n'est pas une opinion, c'est un délit. Face à cela, notre société doit se lever, s'indigner, résister et ne rien laisser passer. En soutenant l'initiative « Rouen contre le racisme », nous voulons affirmer une conviction forte : le racisme et les discriminations n'ont leur place nulle part dans notre société.*

Bien sûr, cette situation n'est pas spécifique à Rouen ni à la France. Mais l'action est toujours locale et nous avons décidé d'agir là où nous en avons les moyens pour rappeler que la République française doit rester un idéal de fraternité, de laïcité, de tolérance, de diversité et de solidarité.

La protection des enfants est une autre priorité absolue. Dès aujourd'hui, nous renforçons nos dispositifs dans les écoles, les crèches et les accueils de loisirs, avec davantage de formation pour les agents, de prévention et de contrôle lors des recrutements.

Protéger les enfants, combattre les discriminations, accompagner les plus fragiles et préparer une ville plus écologique : c'est le même engagement que nous portons pour une ville plus juste et plus solidaire. »

FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITE

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association SOS RACISME TOUCHE PAS A MON POTE pour l'organisation d'une journée de manifestations et de concerts de lutte contre le racisme et les discriminations

La Ville de Rouen poursuit et renforce son engagement en faveur de l'égalité, de la fraternité et de la lutte contre toutes les formes de racisme, d'antisémitisme et de discriminations. Cet engagement a notamment été réaffirmé par Nicolas MAYER-ROSSIGNOL lors de sa conférence de presse de rentrée du 11 septembre 2026, autour des valeurs de tolérance, d'égalité et de respect qui fondent le pacte républicain.

Dans ce cadre, la Ville de Rouen soutient l'organisation, le dimanche 18 octobre 2026 au Zénith de Rouen, d'une journée de manifestations et de concerts consacrée à la lutte contre le racisme et les discriminations. Porté par l'association SOS RACISME TOUCHE PAS A MON POTE, cet événement doit constituer un temps fort de sensibilisation et de mobilisation du public.

À travers la culture et la musique, cette initiative entend toucher un public large et créer un moment populaire, fédérateur et rassembleur, favorisant le dialogue et la sensibilisation autour des valeurs républicaines.

Pour accompagner cette mobilisation, la Ville de Rouen apporte une subvention exceptionnelle de 125 000 euros à l'association SOS RACISME TOUCHE PAS A MON POTE. Cette aide est destinée au financement de l'organisation de l'événement et fait l'objet d'une convention précisant ses conditions d'utilisation, de versement et de contrôle.

UNE VILLE A HAUTEUR D'ENFANTS

Adoption du plan municipal d'actions pour la protection des enfants contre les violences dans les crèches et les écoles de la Ville de Rouen

Dans un contexte marqué par plusieurs signalements et plaintes de familles concernant des faits de violences, la Ville de Rouen renforce son dispositif de protection des enfants accueillis dans ses écoles, structures de petite enfance et accueils de loisirs. Le Maire a également effectué des signalements au titre de l'article 40 du Code de procédure pénale.

Un audit global a été engagé afin d'évaluer les dispositifs existants, d'identifier les risques et de définir les mesures correctives nécessaires. Ses premiers constats et recommandations ont été présentés aux familles lors de réunions organisées les 3 et 6 juillet 2026 à l'école Hameau des Brouettes et à la crèche Pierre de Lune. Le rapport définitif de cet audit est attendu le 6 novembre 2026 et permettra de compléter le programme d'actions.

La Ville met d'ores et déjà en œuvre un plan d'action global articulé autour de plusieurs priorités :

- Mieux sensibiliser les familles, avec la création et la diffusion d'un livret dédié à la protection de l'enfance ;
- Renforcer l'information des professionnels, grâce à un guide de recommandations destiné aux agents des écoles ;

- Former davantage les personnels, avec un plan spécifique sur la protection de l'enfance, notamment des formations assurées par la Cellule Départementale du Recueil de l'Information Préoccupante (CRIP) et le Centre Ressource pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles (CRIAVS) ;
- Renforcer la prévention dans les crèches, avec l'instauration d'une troisième journée pédagogique obligatoire consacrée à la prévention des violences sexuelles et aux procédures de signalement ;
- Sécuriser les recrutements, avec un renforcement des vérifications du casier judiciaire B2 pour l'ensemble des agents recrutés ;
- Mieux encadrer les soins aux enfants, grâce à une nouvelle procédure dédiée ;
- Sécuriser les locaux, avec un audit des espaces afin de les adapter à des normes de sécurité renforcées.

Enfin, une instance de suivi et d'évaluation sera mise en place pour contrôler la mise en œuvre du programme d'actions. Présidée par le Maire ou son représentant, elle réunira huit représentants du Conseil municipal désignés à la proportionnelle.

Cette première phase constitue un engagement fort de la Ville de Rouen pour mieux prévenir les risques, protéger les enfants et donner aux professionnels les moyens d'agir. Le programme sera enrichi à la suite des conclusions définitives de l'audit, avec l'objectif d'aboutir à un plan finalisé en décembre 2026.

LA VILLE ENGAGÉE DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Adhésion à l'association SOS GARES

L'adhésion de la Ville de Rouen à S.O.S. Gares, association citoyenne créée en 2018, vient renforcer son engagement en faveur du développement du transport ferroviaire et des mobilités durables. L'association agit pour garantir à tous les publics un accès au train dans de bonnes conditions d'accueil, de confort, de sûreté, de sécurité, de régularité et de tarification.

S.O.S. Gares soutient notamment les mobilisations en faveur du maintien et du développement des lignes ferroviaires, des gares et des guichets, ainsi que des moyens humains nécessaires à leur bon fonctionnement. Elle défend une conception des gares comme de véritables pôles de mobilité durable et d'attractivité, contribuant à lutter contre la désertification des territoires ruraux et périurbains et à revitaliser les infrastructures ferroviaires.

L'association porte également une ambition environnementale en faveur du développement du ferroviaire comme alternative aux mobilités plus émettrices de gaz à effet de serre et comme levier de réduction de la pollution de l'air. Sur le territoire rouennais, elle soutient notamment le projet de Service Express Métropolitain, qui vise à renforcer l'offre ferroviaire et les mobilités du quotidien.

Cette adhésion s'inscrit pleinement dans les orientations de la Ville et de la Métropole en matière de transition sociale-écologique et de mobilité durable, notamment celles inscrites dans le Plan de Transition de la Ville, en cohérence avec le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) et le Plan de mobilité métropolitain 2035.

La Ville de Rouen adhère à l'association pour une cotisation annuelle de 30 euros, affirmant ainsi son soutien au développement d'un réseau ferroviaire plus accessible, plus performant et davantage intégré aux mobilités durables du territoire.

UNE VILLE SOLIDAIRE

Convention d'occupation du domaine privé communal au profit de l'association Case Départ pour la mise à disposition d'un terrain 8, rue de Lisbonne à Rouen destiné à l'installation TINY HOUSES

Depuis plusieurs années, la Ville de Rouen développe, avec l'association La Case Départ, des actions en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation de précarité. Elle met ainsi à disposition de l'association une parcelle communale située 8, rue de Lisbonne, d'une superficie de 576 m², afin d'y installer trois Tiny Houses à vocation de logement.

Ces logements permettront d'accueillir des personnes sans domicile fixe engagées dans un parcours de réinsertion, dans le cadre de l'action de La Case Départ « Un toit vers l'emploi, appui à l'insertion économique et au logement en France ». Cette mise à disposition vient ainsi apporter une solution concrète de mise à l'abri et de logement, en complément de l'accompagnement social et professionnel proposé par l'association.

La convention d'occupation est conclue pour trois ans, renouvelable une fois, et prévoit une mise à disposition à titre gratuit, compte tenu du caractère non lucratif et de la mission sociale de l'association. La Case Départ prend notamment en charge les raccordements, les fluides, l'entretien de la parcelle et les installations nécessaires aux Tiny Houses

LA VILLE SOUTIENT LA CULTURE, SES ASSOCIATIONS ET SA JEUNESSE

Nouvelles attributions de subventions

Jeunesse, solidarité, culture, sport... Rouen est riche de ses associations qui mènent de nombreuses actions à l'échelle du territoire. Cette richesse se doit d'être accompagnée et c'est le sens de la politique de soutien aux associations qui est menée.

Pour bénéficier de ce soutien, les associations formulent une demande qui permet aux services de la Ville d'étudier la pertinence de celle-ci au regard de plusieurs facteurs comme le nombre d'activités, le nombre d'adhérents, l'accès des publics le plus large ou encore leur contribution à l'animation de la Ville.

Au-delà des actions proposées par les associations soutenues, et indépendamment de leur domaine d'activité, la Ville de Rouen demeure attentive au respect de ses valeurs fondamentales, incluant l'engagement solidaire, la responsabilité écologique et la lutte contre le changement climatique, la promotion de l'égalité entre les genres, le respect des droits culturels, ainsi que la lutte contre toute forme de discrimination.

Le Conseil municipal a voté l'attribution de 6 418 078 € de subventions à près de 310 associations pour l'année 2026, avec notamment :

Jeunesse

- Une subvention de fonctionnement de 2 000 € pour l'association Fraternité Banlieues
- Une subvention complémentaire de fonctionnement de 5 084,50 € pour l'association Maison de Quartier Grieu – Vallon Suisse
- Une subvention sur projet « Au fil des Savoirs » de 2 500 € pour l'association Science Actions Normandie

Patrimoine et Culture

- Une subvention de fonctionnement de 5 000 € pour l'Association du Concours International de Clarinette Jacques Lancelot
- Une subvention de fonctionnement de 4 500 € pour l'association Théâtre d'en Haut
- Une subvention complémentaire de fonctionnement de 26 670 € pour l'association Ecole de Musique de Rouen – Dispositif Musique à l'Ecole
- Une subvention sur projet « C'est du solide ! » de 2 000 € pour l'Association Imaginale
- Une subvention sur projet « Création Hikiko La Vie Suspendue » de 2 000 € pour l'association Le Cri Wilhelm

Economie Sociale et Solidaire

- Une subvention sur projet « Petits bruits dans les quartiers » de 2 500 € pour l'association Petits Bruits
- Une subvention sur projet « Tous mes droits – Rouen » de 2 500 € pour l'association Solinum
- Une subvention sur projet « Des mots pour Toits » de 6 000 € pour l'association Toit à Moi Rouen Normandie

Congrès et Manifestations

- Une subvention sur projet « Colloque départemental sur la Vie Associative en Seine-Maritime le 27 novembre 2026 à Rouen » de 2 500 € pour l'association Mouvement Associatif de Normandie

Relations Internationales

- Une subvention complémentaire de fonctionnement de 5 000 € pour la classe internationale du Collège Georges Braque
- Une subvention sur projet « Traces et regards – Des Hauts de Rouen à la Norvège » de 2 500 € pour l'association Mix'Cité

Vie Sportive

- Une subvention sur projet « Evènement C.A.P. sur l'Handi-A.S.P.T.T. Rouen » de 2 000 € pour l'association A.S.P.T.T. de Rouen
- Une subvention sur projet « Journée football et prévention by FC Rouen Féminin » de 1700 € pour l'association Football Club de Rouen
- Une subvention sur projet « Open Féminin International de Tennis fauteuil du 13 au 19 avril 2026 » de 3000 € pour l'association Entente Tennis Plateau Est
- Une subvention sur projet « Tournoi national de boxe féminine 3ème édition à Rouen » de 3 000 € pour l'association Le Noble Art
- Une subvention sur projet « Final championnat de France Pro A Messieurs » de 5 000 € pour l'association Stade des Philippins Omnisports de Rouen de Tennis de Table
- Une subvention sur projet « Achat de 3 RS Feva – Bateau à double équipage adapté aux jeunes navigateurs » de 3 000 € pour l'association Yacht Club de Rouen 76
- Une subvention complémentaire de fonctionnement de 14 000 € pour l'association Skatepark of Rouen

Crèche

- Une subvention sur projet « Rénovation/Aménagement » de 8 613 € pour l'association Gribouille

Parentalité

- Une subvention de fonctionnement de 2 500 € pour l'association Ecole des Parents et des Educateurs 76

Solidarité

- Une subvention de fonctionnement de 2 000 € pour l'Association Pour un Avenir Meilleur
- Une subvention de fonctionnement de 2 000 € pour l'association SHMA
- Une subvention de fonctionnement de 3 000 € pour l'association Solinum
- Une subvention de fonctionnement de 15 000 € pour l'association Welcome Rouen Métropole
- Une subvention complémentaire de fonctionnement de 3 000 € pour l'association Foyer Fraternel de Jeunes et d'Education Populaire – La Fraternité
- Une subvention complémentaire de fonctionnement de 3 000 € pour l'association Migra'Toit
- Une subvention complémentaire de fonctionnement de 3 000 € pour l'association Réseau Solidarité Migrants de Rouen
- Une subvention complémentaire de fonctionnement de 3 000 € pour l'association Société Saint Vincent de Paul Confrérie Saint Joseph

Personnes âgées

- Une subvention de fonctionnement de 3 000 € pour l'association Bien Vivre et Vieillir à la Grand'Mare
- Une subvention de fonctionnement de 2 000 € pour l'association Petits Frères des Pauvres
- Une subvention de fonctionnement de 1 000 € pour l'association Amicale Saint Filleul dite Saint Filleule Ensemble

- Une subvention sur projet « Vieillir en bonne santé » de 5 000 € pour l'Association Sportive Rouen Université Normandie
- Une subvention complémentaire de fonctionnement de 7 500 € pour l'association Rouen Seniors

Santé

- Une subvention de fonctionnement de 2 000 € pour l'association Comité Normand contre les Maladies Respiratoires
- Une subvention de fonctionnement de 10 000 € pour l'association Médecins du Monde
- Une subvention de fonctionnement de 6 400 € pour l'association Terra Psy

Justice

- Une subvention de fonctionnement de 1 500 € pour l'association relais Enfants-Parents en milieu carcéral
- Une subvention complémentaire de fonctionnement de 5 000 € pour l'association Comité d'Action et de Promotion Sociales

Transition écologique

- Une subvention complémentaire de fonctionnement de 3 000 € pour l'association Triticum
- Une subvention sur projet « Aménagement de la cour » de 5 000 € pour l'association Une Base à Rouen

Bien-être animal

- Une subvention de fonctionnement de 3 000 € pour l'association 3 P'tits Chats 76

Lutte contre les discriminations

- Une subvention de fonctionnement de 2 000 € pour l'association Activités Sportives et Loisirs pour Tous 76
- Une subvention de fonctionnement de 1 000 € pour l'association Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen

Projets Transversaux

- Une subvention de fonctionnement de 9 761,92 € pour l'association La Case Départ
- Une subvention complémentaire de fonctionnement de 8 986,83 € pour l'association Radio HDR.

La Ville de Rouen a également attribué une contribution d'un montant de 32 000 € au Groupement d'Intérêt Public Normandie Impressionniste dans le cadre du Festival Normandie Impressionniste édition 2026, conformément à ses statuts.

LA VILLE SE TRANSFORME

Révision du Plan Local d'Urbanisme Métropolitain - Débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable

La Métropole Rouen Normandie poursuit la révision de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), engagée en 2022 à l'échelle des 71 communes. Cette révision doit permettre de mieux répondre aux besoins du territoire et d'intégrer pleinement les enjeux de la transition sociale et écologique, de l'adaptation au changement climatique et de la préservation des ressources.

Le futur PLUi s'appuiera notamment sur une trajectoire de sobriété foncière et de Zéro Artificialisation Nette (ZAN), tout en repensant l'aménagement du territoire face aux effets du dérèglement climatique et en veillant aux équilibres entre les différents espaces de la Métropole.

Son document stratégique, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), traduit les orientations issues du travail engagé avec les élus, les habitants et les acteurs du territoire entre 2024 et 2025. Il s'inscrit dans le scénario de référence « La Métropole de proximité », construit à l'horizon 2050 autour de trois grandes ambitions :

- Répondre à l'urgence climatique, en plaçant la transition au cœur de l'aménagement, en préservant la biodiversité et les sols, en réduisant l'impact sur les ressources naturelles et en renforçant la résilience face aux risques.
- Améliorer le bien vivre au quotidien, en développant des territoires de proximité, en répondant aux besoins en logements, en améliorant les mobilités et en valorisant notamment les potentialités de l'agriculture locale.
- Renforcer la solidarité, l'accueil et le rayonnement du territoire, en soutenant la culture, le tourisme et les loisirs, en valorisant les paysages et le patrimoine et en développant un urbanisme favorable à la santé et au bien-être de toutes et tous.

Cette démarche doit ainsi permettre de construire un cadre d'aménagement plus sobre, plus résilient et plus proche des besoins des habitants, en conciliant développement du territoire, qualité de vie, protection de l'environnement et solidarité.

Le débat sur les orientations générales du PADD a permis à la Ville de contribuer à cette réflexion, avant le prochain débat à l'échelle métropolitaine prévu en décembre 2026.

Revitalisation des centre-villes - Approbation du bilan annuel 2025 de la convention territoriale d'opération de revitalisation du territoire de la Ville de Rouen

La Métropole Rouen Normandie poursuit, avec l'État, le Département de la Seine-Maritime et les communes concernées, une stratégie de revitalisation des centres-villes à travers l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT). Cet outil permet de porter des projets coordonnés dans les domaines de l'habitat, du commerce, de l'aménagement urbain et du développement économique, avec pour objectif de lutter contre la dévitalisation des centres-villes.

Quatre communes sont aujourd'hui engagées dans cette démarche : Duclair, Le Trait, Rouen et Elbeuf-sur-Seine. Elles constituent des pôles de centralité importants à l'échelle métropolitaine, qu'il s'agisse des pôles de vie de l'ouest rural pour Duclair et Le Trait ou des cœurs d'agglomération pour Rouen et Elbeuf-sur-Seine.

La convention ORT repose sur une organisation à deux niveaux :

- une convention-cadre, signée le 10 février 2023, qui garantit la cohérence des projets à l'échelle métropolitaine et organise leur gouvernance ;
- des conventions territoriales d'application, qui permettent à chaque commune de définir ses propres orientations et son programme d'actions.

Pour Rouen, la convention territoriale a été signée le 22 novembre 2023. Cette démarche permet ainsi d'inscrire les actions de revitalisation du centre-ville rouennais dans une stratégie métropolitaine cohérente, tout en tenant compte des spécificités et des priorités propres à la ville.

La démarche prévoit enfin un bilan annuel des actions engagées et de leurs incidences financières, afin d'assurer un suivi régulier de la mise en œuvre de l'ORT et de ses résultats.